



COMMUNIQUE DE PRESSE

SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE

LE GROUPE CHOPARD VEUT CREER UN VIVIER GARAC

POUR SES FUTURS RESPONSABLES APRES-VENTE

Le Groupe Chopard était présent dans les locaux du GARAC durant la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité 2021. Objectif : créer un vivier de futurs responsables après-vente

S'il est bien un poste où le recrutement est difficile, c'est celui de responsable après-vente dans les Services de l'Automobile et de la Mobilité. Face à cette difficulté, le Groupe Chopard entend bien travailler sur le long terme pour repérer les potentiels talents et les préparer à ces futures responsabilités grâce à un parcours constitutif d'expérience.

C'est pourquoi, le Groupe Chopard et le GARAC, l'Ecole nationale des Professions de l'Automobile, se sont rapprochés en vue de créer un vivier GARAC pour les futurs responsables après-vente du Groupe.

La semaine des Services de l'Automobile et de la mobilité a été l'occasion de rencontres avec les 2èmes années de BTS Maintenance des Véhicules Automobiles à qui il a été présenté les opportunités de préparer en apprentissage une licence OMSA au sein du Groupe Chopard, une première étape pour un plan de carrière vers des responsabilités après-vente. Le Groupe Chopard a également encouragé ceux des étudiants du GARAC qui souhaitaient poursuivre leur cursus vers la formation GARAC-EiCNam d'ingénieur mécatronique spécialement adaptée au Monde de l'Après-vente automobile.

Cette rencontre est la première étape d'un partenariat que les deux parties espèrent développer au vu de valeurs communes qui leur sont chères : l'humain, le savoir – être et l'écoute clients.



Le GARAC est l'Ecole nationale des Professions de l'Automobile. Créé par les 4 principaux organismes des Services de l'Automobile et de la Mobilité, il a formé plus de 24 000 professionnels du CAP à l'ingénieur, en passant par les BAC PRO, CQP, BTS, Licence tant en Auto, Moto qu'en Véhicule de Transport routier.

1450 jeunes sont en formation sous statut scolaire ou en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, être hébergés sur place grâce à des internats et des résidences étudiantes.